

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le vendredi 19 juin 2020 à 8 h 30, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith et Patrick Rancourt, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Normand Amesse, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2020-06-355 ADOPTION DU RÈGLEMENT 375 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux relatif à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 3 juin 2020;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 375, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 375 le 26 mai 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 375 concernant la division du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en huit (8) districts électoraux.

ADOPTÉ

2020-06-356 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-33 : PLANTATION D'ARBRES

À la suite de l'appel d'offres public 2020-33 relatif à la fourniture et la plantation d'arbres, pour l'année 2020, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	131 043,22 \$
9190-8673 Québec inc. / Les Entreprises Roseneige inc.	195 967,99 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres, pour l'année 2020, pour la somme maximale de 131 043,22 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-33.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VU les événements du coronavirus (COVID-19), la séance de conseil s'étant tenue par vidéoconférence, il n'y a pas eu de période de questions.

2020-06-357 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 19 juin 2020.

ADOPTÉ